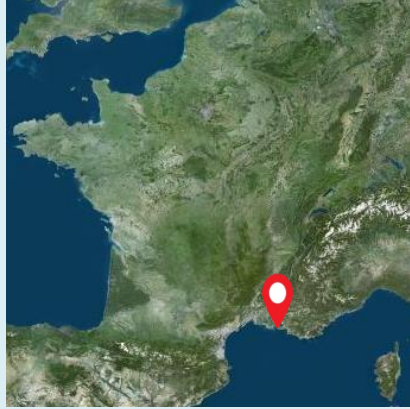


Caractéristiques du site



Le réseau national « SINAPCE » (Sites INnovants pour des Activités en aires Protégées Compatibles avec les enjeux Ecologiques) valorise, soutient et promeut les démarches développées au sein des aires protégées françaises qui permettent une meilleure compatibilité entre activités humaines et les enjeux de biodiversité à préserver. L'OFB en assure l'animation, en lien avec les têtes de réseaux d'aires protégées. Des informations sur ce dispositif sont disponibles ici <https://professionnels.ofb.fr/fr/sinapce>

NOM DU SITE

Grandes Cabanes Vaccarès Sud

Activité concernée

Chasse

Principaux enjeux écologiques concernés

Espèces et habitats patrimoniaux de zone humide côtière

En quoi consiste la démarche engagée sur le site ?

Entretien d'une dynamique d'expérimentation et d'échanges autour de la pratique de la chasse, via l'organisation de chasses guidées principalement, mais également au travers d'une gestion cynégétique innovante des habitats du site et en s'appuyant sur le suivi de différentes espèces à enjeux.

En quoi ce site se distingue-t-il ?

Le domaine des Grandes Cabanes Sud bénéficie du label « Territoires de faune sauvage », qui atteste de l'exemplarité de sa gestion en termes de conciliation de la conservation de la nature avec les activités socio-économiques en présence dont fait partie la chasse.

Ce site est en effet innovant par la mise en place de moments d'échange multi-acteurs réguliers sur la pratique de la chasse. Les effets bénéfiques de cette mesure ont aujourd'hui dépassé les attentes des gestionnaires et les chasses guidées qui y sont proposées sont devenues des espaces de dialogue cruciaux, où les éventuels conflits entre chasseurs, autres usagers et gestionnaires peuvent être discutés et résolus.

Aire(s) protégée(s) support(s)

Les Grandes Cabanes Sud (terrain acquis par le Conservatoire du littoral)

Gestionnaire(s)

Office français de la biodiversité (OFB)

Localisation

Bouches-du-Rhône [Provence-Alpes-Côte d'Azur]

Périmètre

Ancien domaine de chasse privé situé en zone humide saumâtre dans le delta du Rhône (473 ha).

Statut foncier

Site appartenant intégralement à une structure publique (Conservatoire du littoral).



Contact(s)

Claire TETREL

Conservatrice du domaine des
Grandes Cabanes Sud – OFB
claire.tetrel@ofb.gouv.fr



Lâcher d'une bécassine des marais équipée d'un boîtier GPS sur le domaine des Grands Cabanes du Vaccarès Sud. © Benoît Girard – OFB



A. CONTEXTE DE LA DEMARCHE ENGAGEE SUR LE SITE

1/ Cadre général de l'action

Le domaine des Grandes Cabanes Sud, en Camargue, est une ancienne chasse privée. Coûteuse et réputée, elle est longtemps restée très peu accessible, notamment aux usagers locaux.

Le fonctionnement hydraulique de ce site est par ailleurs intimement lié à celui des marais et étangs alentours, dont certains sur lesquels l'activité de chasse est beaucoup plus importante.

2/ Précisions sur l'activité humaine concernée par la recherche de compatibilité : la chasse

La chasse est pratiquée sur ce site uniquement dans le cadre de sorties thématiques encadrées (cf. actions de diffusion des bonnes pratiques décrites en partie B.2/).

Ces sorties sont au nombre de 6-7 par an (une toutes les trois semaines environ durant toute la saison de chasse) et rassemblent au maximum 6 personnes chacune.

Elles ciblent exclusivement le gibier d'eau, qui est chassé au poste, le matin, sur les remises fréquentées par les anatidés.

Deux à trois battues aux sangliers sont par ailleurs organisées chaque année, dans un objectif de régulation des populations.

3/ Précisions sur les enjeux de biodiversité principalement concernés par la recherche de compatibilité

Espèces

Logiquement, les espèces chassables du site sont les premières concernées par la recherche de compatibilité entre pratique de la chasse et protection de la biodiversité. Trois types de gibier sont ainsi présents sur le site des Grandes Cabanes Sud :

- Du gibier d'eau (anatidés, Foulque macroule et Oie cendrée), chassé lors de sorties encadrées, à l'exception des Fuligules dont le prélèvement est interdit au vu de leur état de conservation mondial ;
- Des oiseaux migrateurs, non chassés sur ce site, dont les Bécassines et la Tourterelle des bois qui font l'objet de programmes de suivi nationaux ;
- Du petit gibier de terre, non chassé sur ce site, dont le Lapin de garenne par exemple, qui fait l'objet d'un programme de réintroduction local.

L'anguille européenne est également une des espèces à fort enjeu de ce site et peut être impactée par la pollution au plomb issue des cartouches des fusils de chasse.

Les espèces patrimoniales liées aux zones humides semi-permanentes, telles que certaines characées, peuvent être affectées par les modifications hydrauliques réalisées dans le cadre d'une gestion cynégétique des marais visant par exemple à favoriser la présence d'anatidés.

Services écosystémiques

Le gibier d'eau offre aux habitants locaux un double service écosystémique d'alimentation et de loisir, que l'enjeu est également de maintenir sur le site.

Les battues aux sangliers annuelles permettent par ailleurs de contribuer à l'effort local de régulation de ces ongulés, responsables de dégâts sur les cultures entourant le site et de collisions routières.



4/ Quels grands types de pression cherche-t-on à éviter ou à réduire par les actions menées ?

D'après la typologie de pressions développée en 2021 par l'OFB dans le cadre de la réalisation de diagnostics territoriaux, sur la base des 5 grandes pressions identifiées dans le rapport mondial de l'IPBES en 2019.

Changement d'usage des terres et des mers (perte, changement ou dégradation d'écosystème)

En modifiant le fonctionnement hydraulique des marais littoraux, la gestion cynégétique peut entraîner un changement d'écosystème (passage d'un marais temporaire à un marais permanent par exemple). Celui-ci s'accompagne inévitablement d'une modification du cortège d'espèces en présence, avec parfois la disparition d'espèces à enjeu ou le développement d'espèces envahissantes.

Changement de gestion et de structure des écosystèmes (fragmentation d'écosystèmes et dérangement d'espèces)

La fréquentation liée à la pratique de la chasse peut entraîner le dérangement de la faune des marais.

Exploitation directe des ressources biologiques (prélèvement et mortalité accidentelle)

La chasse consiste en un prélèvement d'individus dans des populations sauvages. Il existe un risque de surexploitation des populations concernées si elle est pratiquée de manière trop intensive. Ce risque est d'autant plus important chez les espèces toujours classées comme chassables malgré le mauvais état de conservation ou la tendance à la baisse de leurs populations.

Pollution (pollution physique énergétique, déchets ou particulaire et pollution chimique organique ou inorganique)

La chasse peut être source de pollution physique à cause du plomb et du plastique dont sont constituées les cartouches.

Cette pollution fut autrefois très importante sur le site des Grandes Cabanes Sud, lorsque la chasse privée était encore en activité : plusieurs centaines de cartouches pouvaient être tirées depuis un poste en une seule journée, et se retrouvaient dans les sédiments du marais.

D'après des mesures réalisées en 2018, les sédiments des canaux présents sur le site ne comportent plus de résidus de plomb. Cependant, ceux des marais en eux-mêmes n'ont pas encore été analysés et pourraient encore en contenir une importante concentration.

Espèces allochtones (espèces exotiques envahissantes, pathogènes, perturbation génétique d'espèces indigènes)

La gestion à visée cynégétique des marais de chasse littoraux peut favoriser l'expansion de certaines espèces exotiques envahissantes, notamment en stabilisant les niveaux d'eau, habituellement variables et par l'apport d'eau douce.

Changement climatique (températures, régime de précipitation, régime éolien)



B. DESCRIPTION DE LA DEMARCHE ENGAGEE SUR LE SITE

1/ Historique de la démarche

Le site fut acquis par le Conservatoire du littoral (CdL) en 2012. Il est géré par l'OFB depuis 2013. Du fait de la forte sensibilité de certaines zones au dérangement, le site n'est pas ouvert au public, sauf dans le cadre de visites guidées professionnelles et ponctuellement grand public.

Le fait de maintenir une activité de chasse au sein de cet espace protégé a parfois été mal perçu par d'autres acteurs de la gestion de la biodiversité. Un long travail d'ancrage territorial et de communication sur la démarche du site a été nécessaire pour bien faire comprendre les objectifs d'ouverture et d'accueil de nouveaux échanges sur cette pratique. Il doit encore souvent rendre des comptes sur l'état de conservation de ses écosystèmes et prouver son exemplarité en termes de gestion cynégétique.

Sa feuille de route actuelle vise à mettre en place une gestion préservant l'équilibre entre chasse et biodiversité, au travers de deux volets :

- Protection de la biodiversité présente (gestion hydraulique, restauration de milieux...)
- Amélioration des connaissances scientifiques : suivis internes pour évaluer l'efficacité de la gestion, participation aux programmes de suivi nationaux de l'OFB (bagueage...) et à d'autres programmes de recherche en lien avec des partenaires extérieurs.

2/ Quelles sont les actions menées pour améliorer ou maintenir la compatibilité ?

- Innovation technique ou technologique
- Accompagnement technique des acteurs socio-professionnels
- Expérimentation d'une nouvelle méthode de gestion

Pratiques de chasse

Les gestionnaires des Grandes Cabanes Sud ont fait le choix de restreindre fortement l'accès des chasseurs à leur site, sans pour autant la privatiser, comme cela était le cas auparavant. Cela leur a permis de réduire drastiquement la pression de dérangement, qui est un des grands enjeux liés à cette activité, sans pour autant l'interdire totalement ni la rendre inaccessible aux habitants locaux.

C'est aussi cette importante maîtrise de l'activité qui leur a permis d'ouvrir le dialogue entre les acteurs locaux et de promouvoir des pratiques de chasse plus durables. Celles-ci sont notamment mises en place au travers d'un règlement intérieur de chasse, instauré par l'OFB et le CdL. Le CdL, titulaire du droit de chasse, accorde à l'OFB pour la durée de la convention de gestion, l'organisation exclusive de la chasse sur le site.

Ce règlement interdit le prélèvement de certaines espèces à fort enjeu de conservation (Fuligules, gibier migrateur...) ainsi que l'usage des munitions au plomb pour la chasse au gibier de terre (battue aux sangliers). L'utilisation de munitions au plomb est déjà interdite en zone humide mais les munitions au plomb sont encore utilisées par 50% des chasseurs en Camargue sur la saison 2019-2020¹. Le port de munitions au plomb en zone humide devrait être interdit en 2023. Le règlement fixe en outre un prélèvement maximum autorisé (PMA) par personne ainsi qu'un nombre maximum de cartouches tirables.

La limitation du nombre de cartouche a pour objectif de tirer les animaux dans de meilleures conditions pour limiter le risque de blessure. Dans ces conditions, l'usage des munitions de substituts est proche des munitions avec plomb, tant sur l'efficacité que sur la visée (visée différente à moyenne et longue portée entre les deux munitions).

En cas de non-respect de ces consignes locales, les chasseurs peuvent être interdits de chasse sur le site ou verbalisés selon la faute.

Néanmoins, ces consignes servent surtout de support de sensibilisation puisqu'elles sont exposées aux visiteurs lors des chasses guidées et permettent ainsi de souligner certains enjeux de conservation, en expliquant leur lien avec les pratiques cynégétiques.

¹ Mondain-Monval J.Y., Olivier A. & Cardoso O., 2020. Interdiction du plomb de chasse, une difficile mise en œuvre. *Espaces naturels*, 71 : 36-37. <http://www.espaces-naturels.info/file/9854/download?token=bRNhjpUK>



Gestion hydraulique des marais

Les gestionnaires du domaine des Grandes Cabanes Sud sont en charge de la gestion hydraulique des marais. En jouant notamment sur la fréquence des assecs, ils s'efforcent de recréer un fonctionnement le plus naturel possible, à partir de la typologie des différentes masses d'eau (marais permanent, semi-permanent...) et des cortèges d'espèces présents (herbiers aquatiques notamment). A titre d'exemple, les marais semi-permanents, qui servent de remises aux anatidés et sur lesquels sont installés les postes de chasse, sont asséchés en été tous les 5-6 ans. La diversité des typologies du site permet d'alterner les assecs en gardant toujours au moins une zone en eau estivale propice à l'accueil des oiseaux d'eau, dont la présence constitue un enjeu de gestion cynégétique important sur ce site, comme sur les marais de chasse classiques.

Etant donné l'étendue de la zone humide alentour, le niveau d'eau maintenu doit être optimal toute l'année : la préférence du site pour les anatidés peut se jouer à quelques centimètres de hauteur d'eau en hiver.

Un enjeu supplémentaire ici est néanmoins de montrer que leur présence hivernale (durant la saison de la chasse) est aussi possible lorsque l'on garde un fonctionnement naturel avec des assecs saisonniers.

Cette « bonne pratique » de gestion des marais de chasse permet de préserver d'autres enjeux de conservation liés aux zones humides semi-permanentes, mais présente également l'avantage d'aider à limiter l'expansion de certaines plantes exotiques envahissantes telles que la Jussie ou le Baccharis.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Les gestionnaires des Grandes Cabanes Sud expérimentent actuellement de nouvelles méthodes de lutte contre ces deux plantes envahissantes, dont l'enjeu est d'une part qu'elles n'affectent pas les autres espèces présentes, tout en permettant de réunir les conditions nécessaires à la pratique de la chasse au gibier d'eau ; d'autre part qu'elles soient transposables sur les propriétés privées alentours, soumises aux mêmes types de contraintes.

L'une des méthodes expérimentées qui semble efficace consiste en un disquage du sol en surface, répété plusieurs fois au cours d'un assec prolongé (1,5 mois). Celle-ci est compatible avec une gestion cynégétique des marais (maintien en eau durant la saison de chasse automnale) si elle est mise en œuvre suffisamment tôt dans l'année (dès le mois de juin par exemple, lorsque l'évaporation est en outre maximale).

Suivi(s) scientifique(s)

Outre les suivis internes des espèces et habitats effectués tout au long de l'année, le site des Grandes Cabanes Sud participe aux programmes nationaux de l'OFB sur les espèces à enjeu (anatidés, tourterelle des bois, Bécassines...), en lien avec la Direction de la recherche et de l'appui scientifique (DRAS). Les gestionnaires réalisent notamment dans ce cadre des opérations de baguage et de pose de balises.

Une étude sur l'anguille européenne a également été lancée pour 5 ans (2021-2025). Dans ce cadre, un diagnostic de la pollution au plomb va notamment être réalisé sur le site. Une analyse de la contamination des anguilles est d'ailleurs déjà en cours : les résultats devraient être disponibles courant 2023.

Formation

Les Grandes Cabanes Sud accueillent des formations de trois types différents :

- Une formation de 2h sur les règles de sécurité à la chasse est intégrée à la sortie proposée aux nouveaux détenteurs du permis de chasser. Ces derniers sont recrutés *via* les sociétés de chasse communales, en plus d'un membre de la fédération départementale, sélectionné sur la base de ses résultats à l'examen du permis de chasser (tirage au sort parmi les résultats sans faute).
- Une formation « chasse et zones humides », composée d'une intervention en salle et d'une sortie sur le terrain, est proposée par l'OFB avec la Fondation François Sommer et la fondation Tour du Valat. Elle est rattachée au catalogue de formation de l'OFB et ouverte à tous les professionnels de l'environnement.



- Depuis 2022, le site accueille également les étudiants de la Faculté des Sciences de Montpellier participant à l'unité d'enseignement « Exploitation durable des espèces animales chassées », dans le cadre de laquelle la DRAS intervient.

Autre démarche de diffusion de bonnes pratiques

La diffusion des bonnes pratiques se fait en grande partie *via* les chasses guidées organisées sur le site des Grandes Cabanes Sud, qui offrent un moment propice aux échanges sur la chasse durable et raisonnée : gestionnaires, chasseurs locaux et chasseurs extérieurs y discutent des pratiques ou des types de gestion cynégétique possibles, peuvent y ouvrir librement certains débats ou encore désamorcer les éventuelles tensions.

Environ 7 chasses guidées ont lieu chaque année. Elles s'adressent à différents publics, partenaires, fédérations, sociétés de chasse, agriculteurs, élus... auprès desquels sont abordées des thématiques différentes :

- Nouveaux détenteurs du permis de chasser ;
- Membres de la société de chasse communale des Saintes Maries de la Mer ;
- Partenaires de gestion locaux ;
- Partenaires de gestion régionaux ou nationaux ;
- Partenaires du Conservatoire du Littoral.

Lorsque cela est possible et pertinent, des acteurs ne pratiquant pas la chasse peuvent également y participer en tant que simples observateurs.

Toutes les chasses commencent par une présentation du site et de ses enjeux, puis les chasseurs sont accompagnés au poste de chasse par les gestionnaires du site et des partenaires bénévoles (« partegueurs »), bien sensibilisés aux enjeux de conservation du site. La sortie est ensuite conclue par un débriefing en commun.

Les battues annuelles aux sangliers sont aussi l'occasion de discuter des règles de sécurité et de sensibiliser au passage à l'usage des munitions sans plomb.

Recherche en sciences humaines et sociales

Autre

3/ Dans quel(s) cadre(s) sont conduites ces actions ?

Conventions :

Une convention de gestion du site sur 30 ans (2013-2043) a été signée avec le CdL. L'activité d'échanges sur la chasse y est inscrite.

Une convention nationale et un partenariat local non officiel ont aussi été mis en place avec la fondation François Sommer. Ils concernent l'activité de formation et le label « Territoires de faune sauvage ».

Règlement intérieur de chasse :

Le règlement intérieur de chasse du site détaille les réglementations nationales et les consignes locales, mises en place par l'OFB et le CdL, que doivent respecter les pratiquants (*cf.* description des expérimentations de gestion en partie B.2/). Seules les infractions aux réglementations nationales sont néanmoins sanctionnables pénalement.

Document de gestion du site :

L'ensemble des activités du domaine des Grandes Cabanes Sud sont régies par un plan de gestion (2020-2030). Concernant les aspects cynégétiques, celui-ci reprend simplement les éléments de la convention de gestion du site et du règlement intérieur.

Le dernier document en date est un plan de gestion multi-sites. Il a été rédigé en 2020 suite à un important travail de concertation avec les acteurs locaux, qui a également porté sur la pratique de la chasse.



Dans ce cadre, l'enjeu principal était de mettre en place une gestion cynégétique coordonnée entre sites, notamment vis-à-vis de la régulation des sangliers. Les gestionnaires des Grandes Cabanes Sud y ont plutôt joué un rôle de « modèle » en partageant leur expérience et leurs méthodes de gestion avec les autres sites.

La mise en place de cette gestion coordonnée est toujours en cours et progresse doucement sur les différents sites.

Financements

La Direction inter-régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (DIR PACA-Corse) de l'OFB finance environ un tiers de la gestion courante du site et l'entretien du milieu naturel (entretien courant, frais de gestion, achats, logistique des chasses guidées, ...) soit environ 100 000 euros par an, complétés par un financement annuel par le biais d'une convention régionale entre le CdL, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région PACA.

Le CdL contribue en outre plus globalement à la gestion du site, notamment sur les aspects hydrauliques.

Enfin, des financements sont obtenus plus ponctuellement via différents dispositifs : contrats Natura 2000 pour les opérations de curage des roubines, subventions de l'Agence de l'Eau sur les projets de restauration des continuités écologiques, Fondation du Patrimoine, Plan France Relance, etc.

4/ Acteurs impliqués et gouvernance du site

Principales structures impliquées dans la mise en œuvre

Nom de la structure	Rôle au sein du dispositif
Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse de l'Office français de la biodiversité (DIR PACA-Corse de l'OFB)	Gestion du site, financement partiel de cette gestion, organisation de l'activité cynégétique et des formations, réalisation des suivis
Conservatoire du littoral (CdL)	Propriétaire du site, détenteur du droit de chasse, financement partiel de la gestion du site
Parc naturel régional de Camargue (PNR Camargue)	Animateur Natura 2000, gestionnaire de sites protégés adjacents et structure fédératrice d'acteurs avec de nombreux projets en commun avec les Grandes Cabanes Sud
Tour du Valat	Partenaire scientifique des Grandes Cabanes Sud, organisation de formation

Principale(s) instance(s) impliquée(s) dans la mise en œuvre et le suivi

Nom de l'instance	Structures représentées (ou grands types de structures représentées)	Fonction(s) de l'instance vis-à-vis du dispositif
Comité local de gestion	CdL DIR PACA-Corse de l'OFB Usagers du site (collectivités territoriales, agriculteurs, sociétés de chasse, propriétaires voisins...) PNR Camargue Tour du Valat Réserve naturelle nationale de Camargue	Réunion organisée tous les deux ans par le CdL. Présentation du bilan d'activités du site à tous les acteurs concernés par sa gestion



5/ Qu'apporte le ou les statut(s) d'aire(s) protégée(s) à la démarche ?

Site du Conservatoire du littoral

L'acquisition du site par le Cdl en assure la protection inaliénable et éternelle sur le plan foncier. Ce droit de propriété n'est cependant associé à aucun arrêté de gestion et n'a donc pas de portée réglementaire (sur les activités humaines présentes notamment) en lui-même. L'autorisation ou l'interdiction de certaines pratiques peut s'y faire par le biais d'arrêtés municipaux.

Autres statuts d'aires protégées

Le site se trouve par ailleurs au sein du Parc naturel régional (PNR) de Camargue, des sites Natura 2000 « Camargue » (directives Habitats et Oiseaux) et en zone centrale de la réserve de biosphère de Camargue (delta du Rhône).

Les gestionnaires des Grandes Cabanes Sud font partie des comités de gestion de chacune de ces aires protégées, ce qui leur permet de faire du lien avec les actions qui y sont mises en place.

Le PNR est également une structure fédérant de nombreux acteurs et qui permet aux gestionnaires des Grandes Cabanes Sud d'avoir une vision un peu plus globale des enjeux et actions en cours sur l'ensemble du territoire camarguais. Il fournissait également auparavant des moyens humains et financiers pour la gestion du domaine dans le cadre du réseau de suivi de l'eau.

Le statut Natura 2000 fournit lui des opportunités de financement pour certaines opérations de gestion (contrats Natura 2000). Celles-ci nécessitent néanmoins de lourdes démarches administratives.

Enfin, le statut de réserve de biosphère permet au site de bénéficier d'une reconnaissance internationale. Il peut ainsi aider à l'obtention de certains financements et peut octroyer un poids plus important à la parole de ses gestionnaires, notamment face aux élus locaux (cela ne s'est cependant pas révélé nécessaire pour l'instant sur le site des Grandes Cabanes Sud).

6/ Lieu de démonstration

Actuellement, les lieux où des mesures de gestion visibles ont été mises en œuvre ne sont pas accessibles librement.

Un sentier de déambulation terrestre sera finalisé en 2023. Il permettra de présenter les différents enjeux du site (dont les aspects hydrauliques et cynégétiques) en 2h environ, lors de visites guidées.

C. RESSOURCES ET DIFFUSION

Ressources à partager

Ressources de sensibilisation

Quelques panneaux d'information ont été installés sur le site (sécurité à la chasse...) et deux articles ont été publiés sur les actions menées dans des revues de chasse durable.

Vallecillo D., Defos du Rau P., Olivier A., Champagnon J., Guillemain M., Croce N., Massez G., Petit J. Beck N., Mondain-Monval J.Y., –2019. Expériences de gestion cynégétique innovante en Camargue : des pistes pour la chasse au gibier d'eau de demain ? *Faune sauvage*, **323** : 33-39. https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RevueFS/FauneSauvage323_2019_Art6.pdf

Quelles actions de diffusion/transfert menées ?

L'essentiel des actions menées par le site des Grandes Cabanes Sud sur la pratique de la chasse (formations et chasses guidées) permettent la diffusion des bonnes pratiques cynégétiques qu'il développe. Elles touchent à la fois la communauté locale de chasseurs, mais aussi celle des gestionnaires d'aires protégées, au moins régionalement et parfois plus largement.

Le travail de concertation développé dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion multi-sites (cf. partie B.3/ Cadre des actions menées) a également permis de faire profiter d'autres aires protégées confrontées aux mêmes types de problématiques de l'expérience du site en termes de gestion cynégétique des milieux et de co-portage avec les chasseurs.

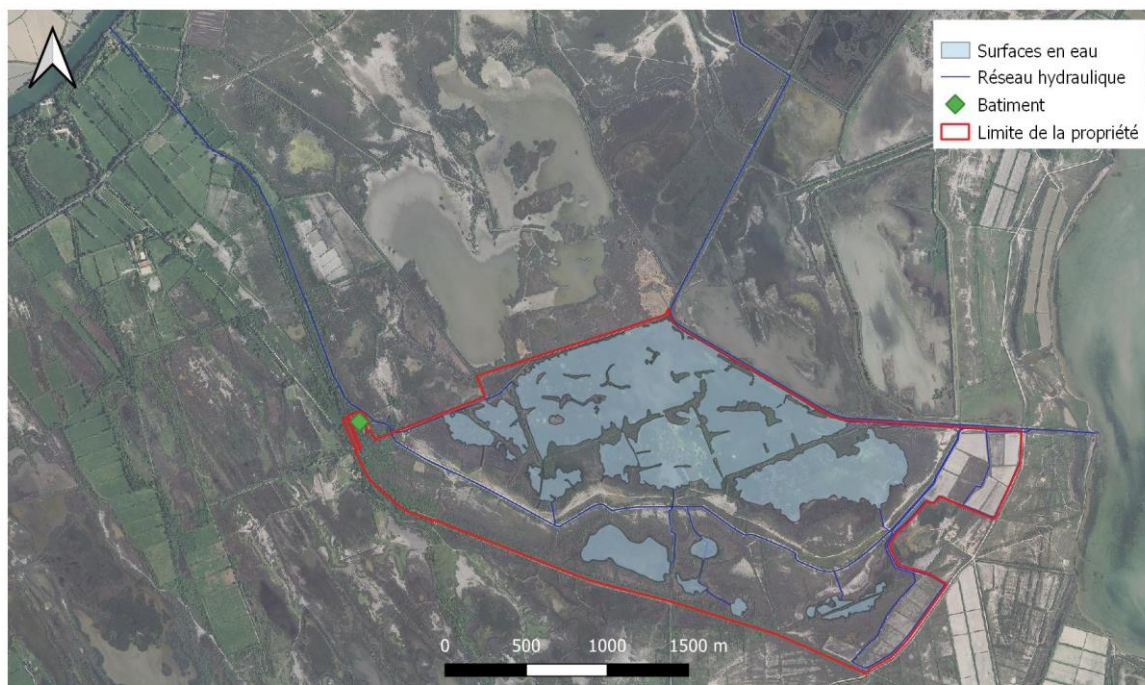
Quel est le potentiel de transférabilité des actions menées (au regard des publics intéressés, du nombre de territoires concernés et des enjeux actuels) ?

Les relations entre gestionnaires d'aires protégées, chasseurs et autres usagers des espaces naturels sont actuellement complexes, voire tendues, sur de nombreux territoires en France. Cela est dû aux changements écologiques (changements climatiques, érosion de la biodiversité, pollution au plomb...) et aux risques d'accidents que présentent certaines pratiques de chasse, mais a aussi à voir avec le rôle grandissant que les chasseurs jouent, pour diverses raisons, dans la gestion de la biodiversité (notamment en termes de régulation de certaines populations animales).

Les actions de formation à des pratiques plus durables et plus sûres mises en place aux Grandes Cabanes Sud, ainsi que l'ouverture d'espaces de dialogue entre acteurs présentent donc un fort potentiel de transférabilité, notamment en Camargue où les anciens domaines de chasse sont nombreux, mais aussi à l'échelle nationale dans toutes les aires protégées où cette activité est pratiquée.

Certains propriétaires voisins du site s'essayaient d'ailleurs déjà aux méthodes de gestion qui y sont développées, notamment pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes favorisées par le maintien en eau des marais de chasse. Parfois, ils se lancent aussi dans l'expérimentation d'autres méthodes de gestion et font en retour bénéficier les gestionnaires des Grandes Cabanes Sud de leurs retours d'expérience.

D. PHOTOS / ILLUSTRATIONS SUPPLEMENTAIRES





Crédit photo : Paul Garcin, OFB